



ARIANE AMADO

L'ENFANT EN DÉTENTION EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION D'UN CADRE
JURIDIQUE POUR LES ENFANTS ACCOMPAGNANT
LEUR MÈRE EN PRISON

UNIVERSITÉ PARIS 1 - PANTHÉON-SORBONNE

ISJPS

Thèse soutenue 24 mai 2018



POURQUOI J'AI CHOISI CE SUJET

"Ce sujet était un non-sujet en droit. Il n'existait que cinq articles du Code de procédure pénale et une circulaire d'application datant de 1999 sur cette question. Aussi il existait de nombreuses lacunes juridiques que j'ai souhaitées combler par cette thèse afin de faire avancer le droit des enfants en prison."



POURQUOI J'AI MIS MA THÈSE EN ACCÈS LIBRE

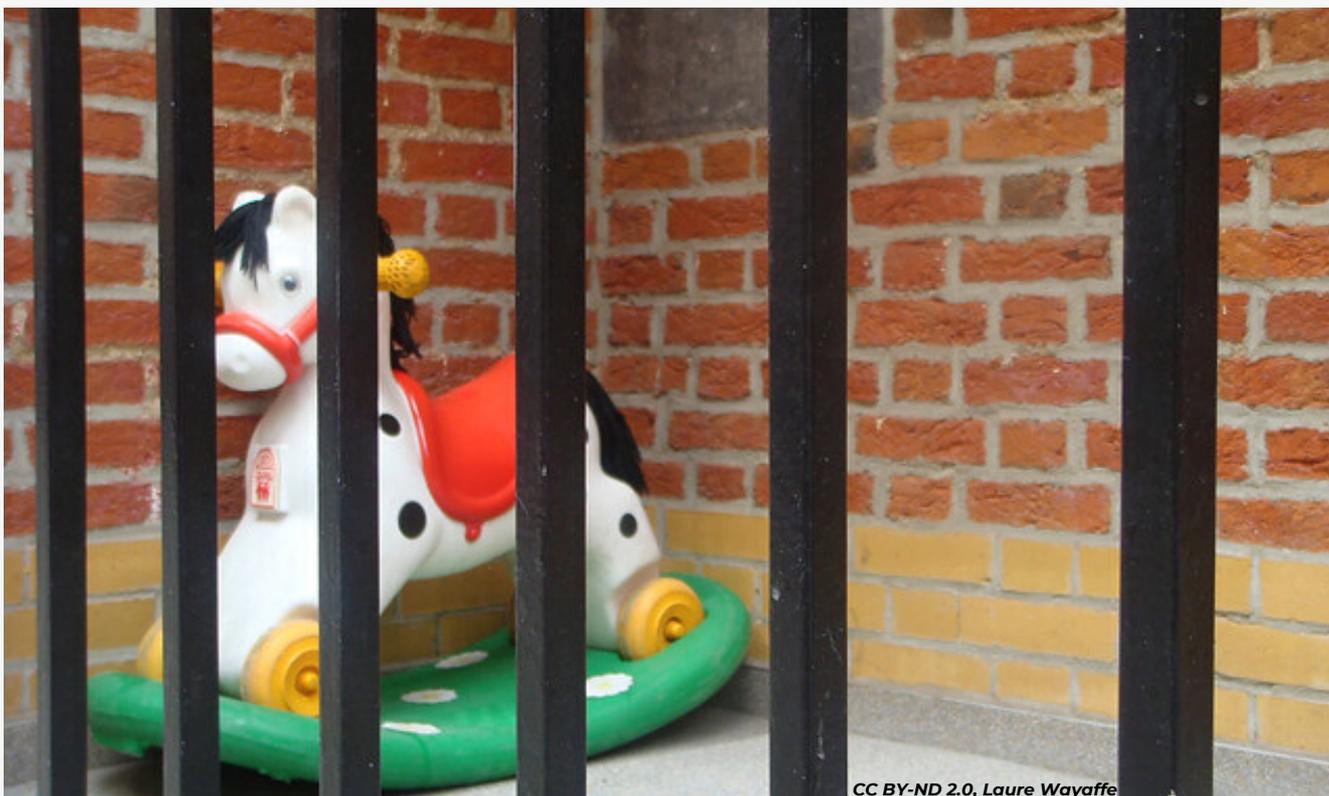
"Je souhaitais que cette thèse soit utile aux autres et particulièrement aux personnels pénitentiaire, à la direction de l'administration pénitentiaire ou encore aux magistrats référents dans ces situations"

MOTS-CLÉS

ENFANT EN PRISON / CHILDREN IN PRISON /
PRISONS POUR FEMMES / DROIT PÉNITENTIAIRE COMPARÉ

L'ENFANT EN DÉTENTION EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

Contribution à l'élaboration d'un cadre juridique pour les enfants accompagnant leur mère en prison



En France et en Angleterre, les femmes détenues peuvent garder auprès d'elles en prison leur enfant jusqu'à ses dix-huit premiers mois. Si l'enfant vit et séjourne en détention auprès de sa mère, il n'est pourtant pas détenu. Cependant, ni le statut ni le régime de l'enfant en prison n'ont été conceptualisés par les droits français et anglais.

Que se passe-t-il lorsqu'une femme enceinte accouche lors de son incarcération ? Bénéficie-t-elle de la même prise en charge médicale, sanitaire et sociale lors de son accouchement que les autres femmes ? Dans quelles conditions peut-elle garder son enfant auprès d'elle en prison ? Comment vivent ces enfants en prison ? Comment cet enfant peut-il être soigné lorsqu'il séjourne en prison ? Comment s'exerce l'autorité parentale en prison ? Existents-ils des distinctions entre le système français et anglais dans le traitement de ces questions ?

Grâce à un travail comparé entre la France et l'Angleterre, cette thèse s'est efforcée de répondre à l'enjeu de l'élaboration d'un cadre juridique pour l'enfant en prison. Par une appréhension du cadre juridique de l'enfant par les règles pénitentiaires, le statut et le régime dérogatoire auquel est soumis l'enfant se heurtent au statut et au régime carcéral des personnes détenues, ce qui engendre l'entrave de ses droits fondamentaux (première partie de la thèse). Dès lors, la construction d'un droit infantile en prison fondé sur l'intérêt de l'enfant apparaît comme l'alternative permettant de respecter l'enfant en tant que sujet juridique autonome et spécifique (deuxième partie de la thèse).